



CONSEIL POUR LA
PROTECTION
DES MALADES

PRO C È S – V E R B A L
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CORPORATION
TENUE LE 24 MAI 2018

Étaient présents :

| | | | |
|-----------|-----------------|-----------|-------------|
| Raymond | Allard | Pierre | Hurteau |
| Anne | Arsenault | Nicole | Johnson |
| Danièle | Bastien | Jacques | Lapointe |
| Lise | Beaupré | Johanne | Larose |
| Francine | Bergeron | Daniel | Lemieux |
| Dominique | Blanchard | Pierrette | Leroux |
| Ginette | Boisvert | Jean | Noisoux |
| Micheline | Boucher Granger | Martine | Pronovost |
| Diane | Brodeur | Benoit | Racette |
| Paul | Brunet | Seeta | Ramdass |
| Michel | Caron | Marielle | Raymond |
| Suzanne | Desbiens | Lisa | Rosati |
| Carolle | Ferland | Nathalie | Tetraut |
| Alex | Fretier | Benoit | Turcotte |
| Daniel | Gagné | Stéphanie | Yanakis |
| Denis | Gauthier | Souad | Zahzouhi |
| Jean | Henrichon | Eva | Zietkiewicz |

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum constaté, le président déclare l'assemblée ouverte à 10h.

2. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

Maître Paul G. Brunet souhaite la bienvenue aux membres de la corporation et les invite à se présenter.

3. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé par Ginette Boisvert et appuyé par Micheline Boucher Granger, avec un point varia ouvert, est adopté.

5. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CORPORATION TENUE LE 18 MAI 2017

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la corporation tenue le 18 mai 2017 est adopté sur proposition de Daniel Gagné et appuyé par Diane Brodeur.

6. ATELIERS DE RÉFLEXION SUR LE PROJET DE LOI SUR LES SOINS DE LONGUE DURÉE

Les membres sont regroupés en quatre ateliers pour travailler sur un projet de loi sur les soins de longue durée.

LUNCH

7. PLENIERE ET ADOPTION DU PROJET DE LOI SUR LES SOINS DE LONGUE DURÉE

Les membres prennent connaissance des modifications proposées en atelier. Les membres discutent sur le projet. Mme Raymond souligne et remercie les secrétaires d'atelier pour leur travail mentionnant qu'il est difficile de participer aux discussions tout en prenant les notes. Lors de prochains ateliers, il serait bon de prévoir des secrétaires externes aux discussions. Dans le projet on souhaite que les usagers soient appelés des patients et non des clients. Il est important de définir accident et incident et s'assurer que l'information est donnée à la famille quand surviennent des accidents et des incidents. Il faudrait travailler à arrimer les programmes de formations avec les institutions de formation. On souligne que le protecteur du citoyen est entouré de personnel ayant une formation légale, il serait souhaitable d'ajouter au projet de loi un aspect plus humain. Pour les soins de longue durée il faut un système de plainte particulier, le rôle des familles n'est pas le même. On parle de milieu de vie mais ce sont beaucoup des milieux de soins. 10% des patients ont moins de 65 ans. Des représailles envers les patients ou leur famille entraînent une peur de porter plainte. On devrait faire appel à des experts pour évaluer les ratios personnel soignant/patient. Il doit y avoir obligation de respecter les ratios. Le projet de loi doit contenir les grands principes. Il faut aussi prévoir des ressources humaines et matérielles pour enquêter et des sanctions. Finalement, il doit y avoir obligation de déclarer les erreurs commises dans les soins.

Les membres souhaitent recevoir une version finale du projet de loi.

Sur proposition de Ginette Boisvert et appuyé par Marielle Raymond le projet de loi sur les soins de longues durée est adopté à l'unanimité.

8. RAPPORT DES ACTIVITÉS 2017-2018 ET DU PLAN D'ACTION 2018-2019

Paul Brunet présente le rapport des activités de la dernière année. La présentation est jointe en annexe. Il présente également le plan d'action suivant :

1. Consolider la position de militant central du CPM pour les usagers en santé au Québec auprès des autorités;
2. Partager, promouvoir le militantisme auprès des comités affiliés pour les usagers qu'ils représentent, dans chaque établissement, dans chaque installation de soins;
3. Continuer à se préoccuper de la pérennité de l'organisme, notamment depuis les coupures de subvention du ministre de la santé actuel;
4. Établir une gouvernance au CPM qui comprenne une représentation de toutes les régions du Québec;

5. Faire valoir les positions du CPM auprès des partis politiques en vue des prochaines élections provinciales, et les défendre ensuite auprès du gouvernement élu, dont le projet de loi sur les soins de longue durée.

Les membres discutent du plan de travail et il est proposé d'ajouter :

- Participer à la promotion du patient partenaire
- Faire les représentations pour que les comités d'usagers et de résidents voient leurs budgets augmenter.
- ...de la diversité socioculturelle du Québec; y compris les groupes/personnes marginalisées

Sur proposition de Ginette Boisvert et appuyé par Marielle Raymond le rapport d'activité 2017-2018 et le plan d'action 2018-2019 sont adoptés à l'unanimité.

9. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS

Les auditeurs externes, BFR Comptables Professionnels Agréés, sont représentés par Vincent Gagnon. Il dépose et explique le rapport financier vérifié pour l'exercice financier 2017-2018.

Les membres proposent des moyens de couper les dépenses comme, par exemple, l'envoi virtuel du certificat de membres. D'autres émettent des commentaires sur l'augmentation des revenus soit, autres sources (Fondation Maurice), autres subventions, augmentation des formations, colloques avec commanditaires.

Sur proposition de Carolle Ferland et appuyé par Micheline Boucher Granger, les états financiers sont adoptés et les auditeurs externes BFR CPA sont nommés pour l'année 2018-2019 à l'unanimité.

10. MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Paul Brunet fait lecture de la proposition de modification aux Règlements généraux.

Sur proposition de Pierre Hurteau et appuyé par Martine Pronovost la modification suivante « *La durée de mandat est de trois (3) ans, à moins d'un retrait volontaire ou d'une exclusion conforme aux dispositions du présent règlement* »

Est remplacé par

« *La durée de mandat est de deux (2) ans, à moins d'un retrait volontaire ou d'une exclusion conforme aux dispositions du présent règlement* »

Adoptée à l'unanimité.

11. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Me Paul Brunet invite Mme Marielle Raymond, présidente d'élection à faire son rapport. Mme Raymond a reçu 2 bulletins de mise en candidature, celle de Mme Ginette Boisvert du comité des usagers de Bécancour-Nicolet-Yamaska et celle de M. Jean Henrichon du comité des usagers de Sud de Lanaudière. Comme il y a plus de poste à combler que de candidature, Mme Raymond déclare Mme Boisvert et M. Henrichon élu par acclamation. M. Henrichon souligne que le CPM est le seul organisme à la défense des usagers.

12. VARIA

Mme Marielle Raymond remercie le CPM pour son appui au mouvement Alerte Cerveau. Mme Raymond a mis sur pied ce mouvement dans sa région du Bas-St-Laurent. Personne n'a été porté disparu mais elle souligne que certaines personnes qui conduisent encore peuvent se perdre. Elle a obtenu l'appui de la FADOQ de la Sureté du Québec de sa région et de députés. Le projet Alerte Cerveau sera présenté au ministre Coiteux.

Mme Micheline Boucher Granger présente l'organisme Parent pour toujours. Un forum se tiendra à Laval et le CPM sera présent. On fait appel à des bénévoles pour le vendredi PM et le samedi PM.

M. Pierre Hurteau siège sur un comité qui travaille à l'élargissement possible de l'aide médicale à mourir dans les cas de perte cognitive et d'inaptitude. Ils invitent les participants à lui faire part de leur point de vue.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Pierre Hurteau et appuyée par Mme Johanne Larose, l'assemblée est levée à 15h.

Paul G. Brunet, président d'assemblée